



COMMUNE DE  
BEAUVECHAIN

## Commune de Beauvechain

### Décisions du Conseil communal du lundi 12 décembre 2022

---

Le Conseil communal s'est réuni à la salle du Conseil ce lundi 12 décembre 2022 (3 conseillers étaient absents).

Le budget communal pour l'année 2023 a été approuvé par 13 voix pour, 1 voix contre (Intérêts communaux) et 2 abstentions (ECOLO). L'une des annexes obligatoires du budget est le rapport d'activités de l'Administration communale pour l'année écoulée. Celui-ci est à consulter sur le site internet communal [www.beauvechain.eu](http://www.beauvechain.eu).

#### **Enfance**

Comme en début d'année scolaire, le Conseil communal a approuvé à l'unanimité la convention de collaboration avec l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon concernant l'accueil des enfants durant les temps de midi. Pour la période du 9 janvier au 7 juillet 2023, le montant à charge de la commune est estimé à 38.528 €.

Une autre convention avec l'ISBW a également été approuvée à l'unanimité. Celle-ci concerne l'accueil extrascolaire (accueil des enfants avant, après l'école, et le mercredi après-midi) et les plaines de vacances. La charge financière pour la commune est de 54.161,20 € (salaires, frais de fonctionnement et prise en charge de 10 €/place d'accueil pour les plaines d'été).

#### **Cohésion sociale**

Dans le cadre du Plan de Cohésion sociale de la Commune, différents ateliers organisés à l'Boutroule d'Ame sont proposés aux citoyens tout au long de l'année.

Le partenariat entre la Commune et la Maison du Conte et de la Littérature ASBL a été renouvelé pour l'année 2023 (15 voix pour, 1 abstention pour IC). La convention porte sur l'organisation des ateliers « Temps d'une histoire » qui se tiennent une fois par mois, pour un montant à charge de la Commune de 3.510,08 €. Ces rencontres autour de la littérature, animées par les équipes de la Maison du Conte, sont gratuites pour les citoyens et ouvertes à tous. Il s'agit des « Cafés contes ».

Le partenariat avec l'ASBL Media-Animation a également été renouvelé pour 2023 (15 voix pour, 1 abstention pour IC). Les « Cafés multimédia » sont des ateliers d'éducation permanente et d'appropriation critique des médias qui ont également lieu une fois par mois. La charge financière pour la commune est estimée à 350 € (frais de déplacement) ; la participation à un atelier revient à 4 € par personne.

Une seconde convention avec l'ASBL Media-Animation a été approuvée à l'unanimité dans le cadre de la mise en place de la Webradio. Ce projet vise à favoriser et améliorer les rencontres entre les citoyens par la mise en place d'une radio animée en studio et lors d'événements extérieurs. Le projet a été subventionné par Le Brabant wallon à concurrence de 25.000 €. La convention porte sur l'organisation d'ateliers « Media Expression », formation de 35 heures programmée sur l'ensemble de l'année et ouverte à tous.

## Enseignement

En 2021, la Fédération Wallonie Bruxelles créait les Pôles territoriaux, chargés de soutenir les écoles de l'enseignement ordinaire dans la mise en œuvre d'aménagements raisonnables et de l'intégration permanente totale, avec pour objectif principal d'augmenter progressivement l'inclusion des élèves à besoins spécifiques. La convention conclue avec la Province du Brabant wallon a été approuvée à l'unanimité.

### Charte Ville et Communes médiation

Afin d'encourager et encadrer la médiation comme processus de prévention et de gestion de conflit et de proposer un meilleur service aux citoyens en lui offrant un soutien dans le cadre des problèmes rencontrés avec l'administration ou dans le cadre d'un conflit de voisinage, familial, scolaire, etc, le Conseil communal a décidé à l'unanimité d'adhérer à la Charte « Villes et Communes médiation » du SPF Intérieur, sécurité et prévention.

## Energie

Le Conseil communal a approuvé à l'unanimité la charte de fonctionnement du comité de pilotage du Plan d'action énergie climat (PAEDC). La mission du Comité de Pilotage consiste à élaborer une proposition de PAEDC qui sera soumise au Collège communal, ainsi qu'à coordonner et suivre sa mise en œuvre. Sur base d'analyses et de conseils d'experts en la matière, cette mission se déclinera de la manière suivante :

- Réaliser un inventaire des émissions de gaz à effet de serre (eq CO<sub>2</sub>) sur le territoire de la commune.
- Evaluer le potentiel de production d'énergie à partir de sources renouvelables sur le territoire communal.
- Réaliser un diagnostic de la vulnérabilité du territoire communal aux impacts du changement climatique.
- Proposer au Collège communal un plan d'actions en faveur de l'énergie durable et du climat (PAEDC) visant, d'une part, à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire communal d'au moins 40% à l'horizon 2030 par rapport à l'année de référence 2006, et d'autre part, à développer la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique. Les actions de ce plan pourront être menées par la commune ou tout acteur du territoire désireux d'agir dans l'intérêt collectif. Ce PAEDC définira notamment un plan de communication et une démarche de mobilisation de l'ensemble des acteurs visés.
- Coordonner la mise en œuvre de ce PAEDC et suivre l'évolution des émissions de GES.
- Proposer périodiquement d'éventuelles adaptations et/ou modifications du PAEDC au gré de l'évolution du contexte local et de l'apparition de nouvelles opportunités.

## Travaux

Le marché pour l'acquisition et le placement d'un garde-corps à l'escalier entre la rue de la Bruyère St-Martin et la rue de Beauvechain sera bientôt lancé. Le Conseil communal a approuvé la description technique et le montant estimé (27.000 € TVAC) à l'unanimité.

Le personnel contractuel de la Commune et du CPAS bénéficie d'une pension complémentaire, via la mise en place d'un second pilier de pension. L'objectif est de réduire l'écart entre la pension des agents contractuels et la pension des agents statutaires (nommés). Le nouvel organisme de financement de pensions désigné dans le cadre de la centrale d'achat du Service fédéral des Pensions est Ethias Pension Fund (OPF). L'échevin des finances, Monsieur Lionel Rouget, a été désigné comme représentant communal à l'Assemblée générale d'Ethias Pension Fund (15 voix pour, 1 abstention IC).

Le Conseil communal a ensuite voté les points portés à l'ordre du jour des assemblées suivantes : iMio, Brutele, Ores assets, ISBW, ECETIA et InBW (15 voix pour, 1 abstention pour IC) avant de voter et ratifier des décisions relatives au personnel enseignant.

**Pour rappel, l'ordre du jour ainsi que le procès-verbal de chaque séance sont à consulter sur le site Internet communal (<https://www.beauvechain.eu/ma-commune/vie-politique/conseil-communal>).**

**Le public est le bienvenu pour assister aux échanges !**